

Le 3 février 2020

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER de l'an deux mille VINGT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Louise Hébert et Mary Cartmel ainsi que Messieurs Jean DesRosiers, Christian Laporte, Pierre Martineau.

EST ABSENT : Monsieur Andrew Retchless.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Caroline Gaulin, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 31 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

20-02-606

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

20-02-607

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu*

QUE le procès-verbal du 13 janvier 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

ÉLECTION ET NOMINATION

(aux 2 ans à la MRC)

- Poste de préfet : Mme Jacques Demers a été réélu;
- Poste de préfet suppléant : Mme Vicki May Hamm a aussi été réélue;
- Tous les membres de comités avaient auparavant signifié leur intérêt pour les comités auxquels ils voulaient participer;
- La mairesse, Francine Caron Markwell, est présidente du comité consultatif agricole et membre des comités suivants : culturel, sécurité publique, FDT (développement des territoires).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- Nouveau conseiller au développement économique : Mario Lalonde a débuté ses fonctions le 20 janvier dernier, il s'occupe principalement du programme Soutien au travail autonome (STA).
- Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat : une entreprise de la MRC de Memphrémagog sera récipiendaire, le 6 février prochain, d'une bourse de 25 000 \$ soit Alex à la campagne (Alexandra Truchot), un atelier floral spécialisé en créations pour les mariages et événements qui travaille uniquement avec des fleurs locales et écoresponsables. Ces bourses sont décernées à des entrepreneurs de 18 à 35 ans qui mènent un projet visant la création d'une nouvelle entreprise ou le développement d'une entreprise en activité depuis moins de cinq ans.
- Observatoire photographique : Les municipalités ont jusqu'au 29 février 2020 pour valider l'information qui leur a été transmise par la MRC et la lui retourner, afin que le comité de révision puisse poursuivre les démarches engagées avec les chercheurs.
- Appel de projets : L'appel de projets dans le cadre du Programme de soutien financier au développement des initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog suit son cours : déjà quelques projets ont été soumis à la MRC et plusieurs autres sont en cours d'élaboration. Il est bon de constater que l'effort de plusieurs municipalités à appuyer certains d'entre eux est manifeste.

AMÉNAGEMENT

- Plan régional des milieux humides et hydriques : Une rencontre régionale a eu lieu le 31 janvier dernier. En attente de la confirmation de la subvention du MELCC.
- Révision du schéma d'aménagement et de développement durable : « Ateliers de réflexion citoyenne ». Dates et lieux des ateliers : 29 janvier 2020 à Austin à 18 h 30 (salle communautaire), 5 février 2020 à Ayer's Cliff à 18 h 30 (salle communautaire), 13 février 2020 à la MRC à 18 h 30 (salle du conseil).
- Présentation des résultats préliminaires de l'inventaire des milieux humides de Canards Illimités, Invitation aux inspecteurs, directeurs municipaux et élus 6 février à 13h à la MRC.
- Formation « Gestion de la clientèle difficile » à la MRC donnée par la Régie de police de Memphrémagog pour les inspecteurs et employés municipaux, places encore disponibles pour le 20 février et le 26 mars.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gala des bons coups aura lieu le 25 février prochain

ENVIRONNEMENT

- Moule zébrée : La MRC déposera une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces aquatiques en péril de Pêches et Océans Canada pour les années 2020 à 2022.

Le rapport « Évaluation de la distribution et de la structure des populations de moules zébrées au lac Memphrémagog et ses environs » préparé par Mme Geneviève D'Avignon, coordonnatrice du projet sur la moule zébrée en 2019 a fait l'objet d'une présentation en atelier de travail.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Centre d'appels CAUCA : Depuis le mois de décembre 2018, toutes les municipalités de la MRC de Memphrémagog sont desservies par la centrale d'appels d'urgence de Chaudière Appalaches. Plusieurs modifications dans le système sont déjà réalisées et la MRC collabore constamment avec tous les partenaires pour améliorer ledit système et assurer la couverture adéquate du territoire en radiocommunication. Lors de la dernière rencontre du comité d'usagers (26/11/2019), les représentants des SSI ont discuté des aspects techniques pouvant optimiser le service fourni par CAUCA. Une séance de formation spécialisée est planifiée pour mieux entraîner les SSI dans l'application des protocoles utilisés par la centrale.

PROTECTION POLICIÈRE

- Redistribution de la ristourne : La MRC de Memphrémagog procédera, dès qu'elle aura reçu le montant prévu à cette fin, au partage d'une somme de 338 858 \$ au prorata des contributions de chacune des municipalités aux coûts de la Sûreté du Québec pour l'année 2019, ce qui devrait être la somme de 51 525 \$ pour le Canton de Stanstead.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Plusieurs commentaires sont faits concernant la tenue du registre en lien avec le règlement d'emprunt pour la construction de la caserne et la rénovation de la mairie.

Un citoyen demande au conseil combien ont coûté les plans et devis jusqu'à maintenant.

Un citoyen s'interroge sur l'augmentation salariale des employés municipaux et souhaite savoir combien d'employés travaillent pour la municipalité.

Un grand nombre de questions portent sur la nécessité de construire une nouvelle caserne incendie, sur la dimension ainsi que sur les coûts de construction de celle-ci. Ils souhaitent également savoir qu'elles sont les municipalités qui sont desservies par le service incendie que Canton.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de janvier 2020 est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport pour le mois de janvier 2020 est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme de la réunion du 22 janvier dernier est déposé aux membres du conseil.

20-02-608

**8.4 Demande de PIIA pour la Municipalité du Canton de Stanstead
– lot 4 922 973 – chemin Remick**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stanstead a présenté un projet de construction neuve pour un bâtiment municipal (caserne et salle multifonctionnelle), sur le lot 4 922 973, sur le chemin Remick;

ATTENDU QUE le lot 4 922 973 est situé dans la zone Cb-1 ;

ATTENDU QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 3 (P.I.I.A.-3) ;

ATTENDU QU'un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement sur les P.I.I.A. numéro 354-2014* ;

ATTENDU QUE le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant ;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de PIIA en ajoutant les recommandations suivantes :

- Augmenter la pente de toit pour la portion caserne, ou augmenter le mur côté caserne afin de briser la ligne continue et monotone de la toiture;
- Ajouter un pignon au-dessus de la porte de la salle communautaire pour donner du volume sur le côté droit en façade;
- Confirmer le type de matériaux, la largeur et l'orientation du clin pour les murs extérieurs;
- Considérer les deux options suivantes : clin horizontal sur l'ensemble ou bien planches verticales;
- Fournir et confirmer l'acceptation des échantillons des matériaux et couleurs pour les revêtements extérieurs (toiture et murs);
- Confirmer le type de fenêtre qui sera installé;
- Confirmer les pentes de toit exactes;
- Considérer la possibilité de ne pas asphalté le stationnement ou seulement la portion avant;
- Considérer l'implantation de concepts et technologies vertes et durables. À titre d'exemple : récupérateur d'eau de pluie, fenêtres intelligentes, plancher radiant, etc.

Il est proposé par le conseiller Christian Laporte

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la présente demande de PIIA incluant les recommandations.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

20-02-609

9.1 Remboursement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques, règlements 386-2016 et 389-2016, lot 4 923 458

ATTENDU QUE le règlement 386-2016 prévoit que la municipalité accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble qui procède à la construction ou la réfection d'une installation septique selon certaines conditions;

ATTENDU QUE la présente demande a fait l'objet d'une analyse par l'inspecteur en environnement et la directrice générale par intérim et que cette demande rencontrait les conditions d'éligibilité au programme;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au lot 4 923 458 a procédé au remplacement de son installation;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la demande d'inscription au programme et accorde au propriétaire du lot 4 923 458, le financement de 13 090,35 \$ couvrant toutes taxes applicables, ce montant comprenant les frais déjà acquittés par le propriétaire pour des dépenses admissibles en vertu du règlement 386-2016 ainsi que les frais à être acquittés auprès des entrepreneurs directement en soustrayant la TPS et la moitié de la TVQ.

QUE le conseil autorise le paiement des factures reçues à ce titre payable à l'entrepreneur au montant de 14 335,64\$ taxes incluses, tel que le règlement le prévoit, conditionnellement au paiement par le propriétaire de tout arrérage dû à la municipalité au moment de la demande ainsi qu'au dépôt d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié et compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)*.

QUE le conseil mandate la directrice générale par intérim à appliquer les dispositions du règlement 389-2016 lorsque le financement de l'emprunt sera accordé.

ADOPTÉE

20-02-610

9.2 Remboursement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques, règlements 386-2016 et 389-2016, lot 4 923 149

ATTENDU QUE le règlement 386-2016 prévoit que la municipalité accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble qui procède à la construction ou la réfection d'une installation septique selon certaines conditions;

ATTENDU QUE la présente demande a fait l'objet d'une analyse par l'inspecteur en environnement et la directrice générale par intérim et que cette demande rencontrait les conditions d'éligibilité au programme;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au lot 4 923 149 a procédé au remplacement de son installation;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la demande d'inscription au programme et accorde au propriétaire du lot 4 923 149, le financement de 17 395,45 \$ couvrant les frais à être acquittés auprès de l'entrepreneur directement en soustrayant la TPS et la moitié de la TVQ.

QUE le conseil autorise le paiement de 17 395,45 \$, sans taxes, au propriétaire pour les dépenses déjà acquittés, tel que le règlement le prévoit, conditionnellement au paiement par le propriétaire de tout arrérage dû à la municipalité au moment de la demande ainsi qu'au dépôt d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié et compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)*.

QUE le conseil mandate la directrice générale par intérim à appliquer les dispositions du règlement 389-2016 lorsque le financement de l'emprunt sera accordé.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

20-02-611

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de janvier et février 2019, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés :	132 535.89 \$
Total des comptes à payer :	56 406.34 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de janvier 2019, pour un montant de 24 672,95 \$.

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale et du responsable de la voirie et des infrastructures sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale : 0.00 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 4 935.39 \$

20-02-612

11.3 Renouvellement des assurances avec la MMQ

ATTENDU QUE la police d'assurance de la municipalité doit être renouvelée pour l'année 2020;

Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil renouvelle la police d'assurance avec la MMQ pour un montant de 24 831 \$ taxes incluses pour l'année 2020.

QUE le montant soit approprié à même les postes budgétaires concernés selon la répartition établie dans les prévisions budgétaires, budget 2020.

ADOPTÉE

20-02-613

11.4 Amendement au Manuel de l'employé

ATTENDU QUE la municipalité s'est dotée d'un Manuel d'employé révisé le 4 février 2019 et qu'il est opportun d'apporter une modification;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE le conseil adopte la modification tel que présentées lors de l'atelier de travail du 27 janvier 2020;

QUE le conseil déclare avoir pris connaissance de cette modification et se dit en accord avec les termes.

QUE cet amendement fasse partie intégrante du Manuel de l'employé à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

20-02-614

11.5 Augmentation salariale des employés de la municipalité

ATTENDU QU'en respect de la politique salariale en vigueur, le conseil détermine annuellement si les échelles salariales seront indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC);

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil accorde une augmentation salariale de 2,5% aux employés de la municipalité, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE

20-02-615

11.6 Gestion de la performance organisationnelle – diagnostic et rapport

ATTENDU QUE dans un objectif d'amélioration continue, il serait souhaitable de valider la charge réelle de travail de certains postes de travail afin de déterminer s'il est nécessaire d'embaucher de nouvelles ressources;

ATTENDU QUE la firme SMI Performance a transmis une offre de service en ce sens le 24 janvier 2020 au montant de 7 800 \$, taxes et frais de déplacements en sus;

ATTENDU QUE l'objectif de ce mandat est de permettre à la direction et aux élus d'obtenir une évaluation externe et une observation neutre de la structure organisationnelle entourant certaines ressources, de leurs capacités actuelles et futures, de leurs processus et des outils de travail utilisés afin de connaître les possibilités d'amélioration en efficacité et en productivité;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accepte l'offre de service portant le numéro de référence 200124A, soumis par SMI Performances en date du 24 janvier 2020 pour un montant de 7 800 \$, taxes et frais de déplacements en sus.

QUE la dépense soit autorisée à même les postes budgétaires 02 61001 453 et 02 47000 410.

ADOPTÉE

20-02-616

11.7 Formation – Les principes du Lean appliqués à la gestion des courriels

ATTENDU QUE dans un objectif d'amélioration continue, il serait opportun de fournir aux employés municipaux une formation portant sur la saine gestion des communications, notamment des courriels;

ATTENDU QUE la firme SMI Performance a transmis une offre de service en ce sens le 5 décembre 2019 au montant de 500 \$, taxes et frais de déplacements en sus, pour un groupe de 5 employés (150\$ par personne additionnelle);

ATTENDU QUE le contenu de la formation s'appuie sur des observations courantes dans le cadre de mandats de diagnostics effectués dans le milieu municipal;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la séance de formation d'une durée de 120 minutes, le tout selon l'offre de service datée du 5 décembre 2019 au montant de 500 \$, taxes et frais de déplacement en sus pour un groupe de 5 employés (150\$ par personne additionnelle).

ADOPTÉE

11.8 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stanstead dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue de 9 h 00 à 19 h 00 le 17 janvier 2020 au bureau de la Municipalité relativement au règlement d'emprunt n° 436-2019 intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 3 760 905\$ et un emprunt de 3 000 000\$ pour la construction de la caserne incendie et pour la rénovation de la mairie* ».

20-02-617

11.9 Retrait et abandon du règlement d'emprunt n° 436-2019 décrétant une dépense de 3 760 905\$ et un emprunt de 3 000 000\$ pour la construction de la caserne incendie et pour la rénovation de la mairie

ATTENDU QUE le conseil Municipal du Canton de Stanstead a adopté le Règlement n° 436-2019 intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 3 760 905\$ et un emprunt de 3 000 000\$ pour la construction de la caserne incendie et pour la rénovation de la mairie* » lors d'une séance tenue le 16 décembre 2019;

ATTENDU QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenue le 17 janvier 2020;

ATTENDU QUE le nombre de personnes habiles à voter établi est de 1 566 et que le nombre de demandes requises pour que le règlement ci-haut mentionné fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de 168;

ATTENDU QUE suivant la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) tenue le 17 janvier 2020, 221 signatures ont été apposées sur le registre;

ATTENDU QUE le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter a été déposé au conseil à la présente séance du Conseil;

ATTENDU QUE selon le nombre de signatures obtenues, un scrutin référendaire doit être tenu;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 558 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM), le Conseil doit, au plus tard lors de la séance qui suit celle du dépôt du certificat, fixer la date du scrutin;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 559 de la LERM, ce Conseil peut, par résolution, retirer le règlement;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel
Il est résolu à la majorité (5 pour, 1 contre)***

Le conseiller Pierre Martineau vote contre la présente résolution et désire que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal : Le projet dure depuis au moins 2013, il est grand temps qu'on fasse quelque chose pour la caserne et je trouve déplorable les conditions de travail des employés municipaux. Je suis contre la résolution.

Le conseiller Jean DesRosiers est d'avis que l'ensemble des citoyens doivent avoir le droit de voter. Le processus référendaire toucherait tous les citoyens. Les signataires du registre ont envoyé un message important, mais il se dit très à l'aise avec le règlement tel qu'il est. Le projet dans l'ensemble répond à des besoins et il va continuer de s'impliquer tout en demeurant à l'écoute des citoyens.

Le conseiller Christian Laporte est déçu de l'issue du registre. Compte tenu de l'urgence d'agir, il serait sage de remettre sur la table le projet de la mairie mais d'aller de l'avant avec le projet caserne.

La conseillère Louise Hébert est en faveur de la résolution. Elle endosse ce que Christian Laporte a dit et pense que ce projet pourrait rassembler l'ensemble de la population. Elle souligne qu'il serait plus sage de procéder un projet à la fois et réitère que la caserne est tout simplement plus urgente que la mairie.

La conseillère Mary Cartmel vote pour la résolution et aimerait préciser que le projet caserne-mairie est un beau projet qui adresse nos besoins présents et futurs. Est-ce que nous avons eu les yeux plus grands que la pensée? C'est peut-être le cas ici. Elle a beaucoup réfléchi suite au registre et estime que le conseil n'a pas eu assez de temps pour communiquer adéquatement le projet aux citoyens.

Le conseiller Christian Laporte souhaite ajouter que les discussions du conseil ont toujours eu lieu dans le respect des gens et pour le bien de la municipalité ce qui nous réunit c'est qu'on aime notre municipalité tout comme vous. Il se dit déçu d'entendre des commentaires haineux.

La mairesse souhaite ajouter que l'année dernière elle aurait préféré aller en référendum avec le projet initial, par contre cette année, vu l'urgence d'agir, elle préfère aller de l'avant rapidement.

QUE le Conseil municipal confirme le retrait du règlement n° 436-2019 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 3 760 905\$ et un emprunt d 3 000 000\$ pour la construction de la caserne incendiée et pour la rénovation de la mairie » et abandonne toutes les procédures relatives à ce règlement.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. LOISIRS ET CULTURE

20-02-618

14.1 Allocation d'un montant à ACCS pour la réalisation de la fête des Neiges

ATTENDU QUE l'événement de la fête des Neiges qui a eue lieu le 25 janvier dernier;

ATTENDU QUE l'ACCS a demandé un montant de 1 000 \$ à la municipalité pour la réalisation de l'activité;

Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers

Appuyé par la conseillère Louise Hébert

Il est résolu

QUE le conseil accorde à ACCS un montant de 1000 \$ pour la réalisation de l'événement de la Fête des Neiges. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

ADOPTÉE

20-02-619

14.2 Allocation d'un montant à l'ACCS pour la location d'un local relativement à l'entreposage du mobilier

ATTENDU QUE la municipalité assume depuis 2015 les frais d'entreposage pour les biens de ACCS, suite à la fermeture/démolition du centre communautaire de Fitch Bay;

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer d'assumer ces frais pour 2020;

Il est proposé par le conseiller Christian Laporte

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil accorde un montant de 600 \$ pour l'année 2020 à la Communauté St-Éphrem, pour les frais reliés à l'entreposage du mobilier de l'ACCS au sous-sol de l'Église St-Éphrem (50\$/mois).

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

ADOPTÉE

20-02-620

14.3 Demande d'appui Studio Georgeville – Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu du Studio Georgeville une demande d'appui moral et financier pour la demande de subvention auprès de la MRC Memphrémagog dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*;

ATTENDU QUE l'objectif du projet est d'aider à développer le travail des femmes poètes anglophones dans les Cantons à travers une série d'ateliers de poésie et de porter leur travail à l'attention du public à travers une anthologie.

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers
Appuyé par la conseillère Louise Hébert
Il est résolu***

QUE la Municipalité appuie le projet décrit ci-dessus du Studio Georgeville présenté à la MRC de Memphrémagog dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*, ainsi que le montant de 13 900 \$ indiqué.

QUE le conseil accorde une aide financière de 1 000 \$ en appui à ce projet conditionnellement à ce que la demande soit retenue par la MRC.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire 02 62102 996.

ADOPTÉE

20-02-621

14.4 Demande d'appui au projet « Le chic est dans la malle! » – Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de madame Nadia Nadège une demande d'appui moral et financier pour la demande de subvention auprès de la MRC Memphrémagog dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*;

ATTENDU QUE l'objectif du projet est de soutenir l'intégration des artistes nouvellement installés dans la région, de dynamiser le développement culturel local participatif, de faire rayonner la culture locale et de valoriser les arts et la culture au quotidien;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel
Appuyé par le conseiller Jean DesRosiers
Il est résolu***

QUE la Municipalité appuie le projet « Le chic est dans la malle! » ci-dessus de madame Nadia Nadège présenté à la MRC de Memphrémagog dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*, ainsi que le montant de 10 000 \$ indiqué.

QUE le conseil accorde une aide financière de 500 \$ et un soutien administratif d'une valeur de 500 \$ en appui à ce projet conditionnellement à ce que la demande soit retenue par la MRC.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire 02 62102 996.

ADOPTÉE

20-02-622

14.5 Désignation des journées de la persévérance scolaire

ATTENDU QUE le conseil désire encourager la persévérance scolaire pour les jeunes de la municipalité et/ou MRC Memphrémagog;

Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers

Appuyé par la conseillère Louise Hébert

Il est résolu

QUE le conseil désigne les dates du 17 au 21 février 2020 comme Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité du Canton de Stanstead.

QUE le conseil appuie le *Projet Partenaires pour la réussite éducative* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

QUE copie de cette résolution soit transmise au *Projet Partenaires pour la réussite éducative*.

ADOPTÉE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen se questionne sur le processus d'approbation du projet caserne par le CCU et le conseil municipal.

Un grand nombre de questions portent sur la suite du projet caserne, sur les plans (pente du toit, salle multifonctionnelle, etc.), sur la tenue du registre.

Il est annoncé que Héritage Fitch Bay présentera les plans finaux du Canon Gustin Hall et de l'Église. Les représentants souhaiteraient que la municipalité investisse un montant substantiel dans leur projet au lieu de procéder parallèlement à la construction d'une salle multifonctionnelle.

Un citoyen remercie le conseil pour la rencontre d'information qui a eu lieu le 11 février dernier. Beaucoup de fausse information circule et il souhaite que cette rencontre puisse avoir dissipé certaines craintes citoyennes.

Des questions sont posées concernant le rechargement des chemins municipaux. Il est suggéré d'encadrer les limites de vitesse.

Il est recommandé que les rencontres citoyennes offerte par le conseil se tiennent en juillet afin de permettre à tous les citoyens d'y participer.

Un citoyen aimerait connaître le budget qui a été investi dans le sentier Panorama.

20-02-623

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Jean DesRosiers, il est 9 H 30.

Mme Francine Caron-Markwell
Mairesse

Mme Caroline Gaulin
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim